



<http://www.ambafrance-am.org>



[https://twitter.com/ambafr\\_armenie](https://twitter.com/ambafr_armenie)

Service de Presse

## Revue de la presse arménienne du 15 janvier 2019

La session inaugurale du nouveau Parlement et l'accusation de l'ancien ministre de la Défense dans le cadre de l'enquête sur les événements du 1er mars 2008 dominent la presse du jour.

**La session inaugurale du nouveau Parlement arménien/** Tous les journaux rendent compte de la session inaugurale du nouveau Parlement lors de laquelle l'ex premier vice-Premier ministre, Ararat Mirzoian, a été élu Président du Parlement au scrutin secret par 131 des 132 députés. Le 15 janvier le Parlement élira les trois vice-présidents dont deux devraient être les députés de « Mon pas » Lena Nazarian et Alen Simonian. La Constitution réserve le troisième poste de vice-président à un représentant de l'opposition parlementaire. « Arménie lumineuse » a proposé la candidature de l'actuelle Ministre par intérim du Travail et des Affaires Sociales Mane Tandilian, tandis que « Arménie Prospère » a proposé la candidature du député Vahe Enfiadjyan. L'Alliance « Mon pas » a confirmé que ses 88 députés voteront pour le candidat d'« Arménie Prospère ».

**Nikol Pachinian a été nommé Premier ministre/** Tous les journaux indiquent que Nikol Pachinian a été officiellement reconduit dans ses fonctions de Premier ministre de l'Arménie le lundi 14 janvier. La presse rappelle que selon la Constitution N. Pachinian doit soumettre au Président les candidatures des membres de son cabinet dans les cinq prochains jours, ensuite, il disposera de 20 jours pour soumettre au Parlement le programme politique du gouvernement. L'approbation du programme par l'Assemblée nationale constituera un vote de confiance. D'après les journaux, le Ministre de la Défense, Davit Tonoyan et le Ministre des Affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanian, devraient conserver leurs postes. La presse indique que le Président russe Vladimir Poutine a félicité Nikol Pachinian pour le renouvellement de son mandat de Premier ministre en indiquant notamment qu'il s'attend à ce que « le dialogue et les efforts communs constructifs contribuent à renforcer l'interaction stratégique arméno-russe et à faire progresser les processus d'intégration dans l'espace eurasiatique ce qui serait sans aucun doute dans l'intérêt de deux peuples ». *Joghovourd* note que V. Poutine est le premier dirigeant étranger à avoir félicité N. Pachinian à l'occasion de sa nomination tandis que le Président russe n'avait pas fait de message de félicitation à l'occasion de la victoire de l'alliance « Mon pas » lors des élections du 9 décembre, ce qui avait provoqué de forts débats sur l'état des relations arméno-russes (cf. [revue du 13 décembre 2018](#)).

**Rencontre entre les Ministres arménien et azerbaïdjanais à Paris/** La presse indique que le Ministre par intérim arménien des Affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanian aura une rencontre avec son homologue azerbaïdjanais, Elmar Mammadyarov, le 16 janvier 2019 à Paris.

**L'ancien ministre de la Défense accusé de renversement de l'ordre constitutionnel/** Tous les journaux indiquent que l'ancien ministre de la Défense, Seyran Ohanian, a été mis en accusation dans le cadre de l'enquête sur les événements du 1<sup>er</sup> mars 2008 (manifestations post-électorales ayant

provoqué dix morts et deux cents blessés). Les journaux rappellent qu'en 2008 S. Ohanian était le chef de l'état-major de l'armée. S. Ohanian est accusé sur la base de l'article 300.1 du Code Pénal de « renversement de l'ordre constitutionnel par consentement préalable avec des tiers », le même article sur lequel sont accusés le deuxième Président Robert Kocharian, l'ex Secrétaire général de l'Organisation du traité de sécurité collective Yuri Khachatourov et le Ministre de la Défense de l'époque Mikael Harutiunian. Selon le Service spécial d'enquête, R. Kotcharian aurait utilisé illégalement les forces armées contre des partisans de l'opposition qui ont manifesté contre de prétendues fraudes électorales. Les journaux rappellent qu'après les événements du 1<sup>er</sup> mars S. Ohanian a été ensuite nommé Ministre de la Défense par Serge Sarkissian, qui a succédé à R. Kotcharian à la présidence de la république.

Pour rappel : Le mouvement de 2008 était dirigé par le premier Président de l'Arménie, Levon Ter-Petrossian, qui avait perdu les élections en obtenant 21.5% de votes. Levon Ter-Petrossian contestait ces résultats et s'était déclaré Président élu. En 2008 le Premier ministre actuel, Nikol Pachinian, était membre du quartier général de campagne de Levon Ter-Petrossian et l'un des participants actifs du mouvement. Pour ses actions, Nikol Pachinian avait été recherché et s'est rendu aux autorités à l'été 2009. Le 19 janvier 2010, Nikol Pachinian avait été condamné à sept ans de prison pour avoir organisé des émeutes. Cependant, en mai 2011, il a été libéré dans le cadre d'une amnistie. Une enquête est lancée depuis juillet 2018 sur les événements du 1<sup>er</sup> mars dans le cadre duquel des hauts fonctionnaires de l'époque sont dans le collimateur du Service spécial d'enquête.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

*Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Hayots Achkhar- quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Chorrord Ichkhanoutioun- quotidien, tirage-5700 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires*

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.